



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No OS-SP-30138 Services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis ainsi que les services durant la construction pour des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et autres infrastructures urbaines sur différentes rues de la Ville de Laval, lot 18

Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 15 avril 2021 dans le hall de l'hôtel de ville au 1, place du Souvenir, Ville de Laval :

- les lundis de 13h30 à 16h30 à l'exception du lundi 5 avril 2021;
- les mardis de 8h30 à 10h30;
- les mercredis de 13h30 à 16h30;
- les jeudis de 8h30 à 10h30.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h le 15 avril 2021 en la salle du conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 15 mars 2021

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No SP-30158 Travaux de réfection de l'entrée du stationnement du 1333, boulevard Chomedey

Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le mardi 6 avril 2021 dans le hall de l'hôtel de ville au 1, place du Souvenir, Ville de Laval :

- les lundis de 13h30 à 16h30 à l'exception du lundi 5 avril 2021;
- les mardis de 8h30 à 10h30;
- les mercredis de 13h30 à 16h30;
- les jeudis de 8h30 à 10h30.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h le 6 avril 2021 en la salle du conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 15 mars 2021

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No OS-SP-30235 Services professionnels, projet multidisciplinaire, pour la préparation des études d'accompagnement pour l'élaboration du plan directeur d'aménagement pour le développement du Carré Laval

Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 15 avril 2021 dans le hall de l'hôtel de ville au 1, place du Souvenir, Ville de Laval :

- les lundis de 13h30 à 16h30 à l'exception du lundi 5 avril 2021;
- les mardis de 8h30 à 10h30;
- les mercredis de 13h30 à 16h30;
- les jeudis de 8h30 à 10h30.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h le 15 avril 2021 en la salle du conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 15 mars 2021

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No SP-30239 Travaux d'aménagement de bureaux administratifs au Complexe Guimond

Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 15 avril 2021 dans le hall de l'hôtel de ville au 1, place du Souvenir, Ville de Laval :

- les lundis de 13h30 à 16h30 à l'exception du lundi 5 avril 2021;
- les mardis de 8h30 à 10h30;
- les mercredis de 13h30 à 16h30;
- les jeudis de 8h30 à 10h30.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h le 15 avril 2021 en la salle du conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 15 mars 2021

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No SP-30249 Service de lavage de vitres dans différents bâtiments de la Ville de Laval

Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 15 avril 2021 dans le hall de l'hôtel de ville au 1, place du Souvenir, Ville de Laval :

- les lundis de 13h30 à 16h30 à l'exception du lundi 5 avril 2021;
- les mardis de 8h30 à 10h30;
- les mercredis de 13h30 à 16h30;
- les jeudis de 8h30 à 10h30.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h le 15 avril 2021 en la salle du conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 15 mars 2021

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No SP-30266 Fourniture de pièces et les services de mécanique générale sur les camions lourds

Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 15 avril 2021 dans le hall de l'hôtel de ville au 1, place du Souvenir, Ville de Laval :

- les lundis de 13h30 à 16h30 à l'exception du lundi 5 avril 2021;
- les mardis de 8h30 à 10h30;
- les mercredis de 13h30 à 16h30;
- les jeudis de 8h30 à 10h30.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h le 15 avril 2021 en la salle du conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 15 mars 2021

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No SP-30270 Service d'entretien de la Route verte

Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le mardi 6 avril 2021 dans le hall de l'hôtel de ville au 1, place du Souvenir, Ville de Laval :

- les lundis de 13h30 à 16h30 à l'exception du lundi 5 avril 2021;
- les mardis de 8h30 à 10h30;
- les mercredis de 13h30 à 16h30;
- les jeudis de 8h30 à 10h30.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h le 6 avril 2021 en la salle du conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 15 mars 2021

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



AVIS PUBLIC

CONSULTATION VIRTUELLE ET ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT L-2001-3771 MODIFIANT LE RÈGLEMENT L-2000 DE LA VILLE DE LAVAL AFIN D'ENCADRER LA VENTE AU DÉTAIL ET LA PRODUCTION DU CANNABIS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement numéro L-2001-3771:

QUE le conseil municipal a adopté à sa séance du 9 mars 2021, le projet de Règlement numéro L-2001-3771 modifiant le Règlement L-2000 de la Ville de Laval afin d'encadrer la vente au détail et la production du cannabis;

QUE le projet de Règlement numéro L-2001-3771 vise à modifier le Règlement de zonage L-2000 en ce qui a trait aux :

- définitions concernant le cannabis et la production de cannabis ;
- zones où les points de vente de cannabis sont autorisés ;
- dispositions particulières s'appliquant aux points de vente de cannabis ;
- zones où la production (incluant notamment la culture) est autorisée ;
- dispositions particulières s'appliquant à une serre construite sur le toit d'un bâtiment industriel.

Le projet de règlement concerne les zones résidentielles R et RX, la presque totalité des zones commerciales CA, CB, CD et CV, des zones commerciales CC-40 et CC-53 ainsi que l'ensemble des zones industrielles IA, IB et IC, de haute technologie HT et agricoles AA, AB et AC.

Les plans identifiants et illustrant ces zones peuvent être consultés à l'adresse internet suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-sur-le-zonage.aspx>.

QUE l'objet de ce projet de règlement est :

- d'ajouter l'usage « vente au détail de cannabis » au groupe d'usages « commerce » 1 (ex. : commerces de proximité) ;
- de permettre les points de vente de cannabis uniquement dans certaines zones situées le long de boulevards ou d'autoroutes à vocation commerciale ;
- de fixer à 305 mètres la distance minimale entre un point de vente de cannabis et une école primaire, une école secondaire ou une maison des jeunes ;
- de fixer à 750 mètres la distance minimale entre deux points de vente de cannabis ;
- d'autoriser un seul point de vente de cannabis pour le groupement de zones contigües CA-499, CA-503, CA-504 et IA-90 ;
- de fixer à 250 mètres, pour la zone IB-75, la distance entre un lieu de production de cannabis et une limite de zone résidentielle ;
- de permettre la production du cannabis (incluant sa culture), uniquement dans certaines zones industrielles non adjacentes à des secteurs résidentiels ;
- de prohiber la production du cannabis (incluant sa culture) dans toutes les zones agricoles, sauf dans les zones AA-6, AA-7, AB-20 et AC-95 ;
- de régir l'utilisation et la construction des serres sur le toit d'un bâtiment industriel de la façon suivante :

- la serre peut seulement être utilisée pour la culture des plantes, fruits, légumes et du cannabis (lorsqu'autorisé dans la zone) ;
 - la construction d'une serre est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) par la Ville ;
 - la serre doit être démantelée si elle est abandonnée ou inutilisée pour une période de 6 mois ou plus.
- De fixer le nombre minimal de cases de stationnement pour la culture intérieure de plantes, de fruits de légumes ou de cannabis en zone industrielle à 1 case par 6500 pieds carrés (603,9 m²) de superficie de plancher.

QUE la Ville de Laval tiendra, par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, une séance de consultation virtuelle le 25 mars 2021 à compter de 19 h 00, par voie de visioconférence Teams, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1). Pour y participer, vous devez obligatoirement vous inscrire en transmettant une demande à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca avant le 25 mars 2021, en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement. Le lien Teams vous sera transmis par courriel le 25 mars 2021 avant 12 h 00.

QU'au cours de cette consultation virtuelle, celui par l'intermédiaire duquel cette consultation est tenue expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

QUE ce projet de règlement contient au moins une disposition susceptible d'approbation référendaire;

Que suite à cette consultation virtuelle et comme le prescrit le paragraphe 21^o du Décret numéro 102-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 5 février 2021, il y aura une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ce projet de règlement peut le faire par écrit à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée, et ce, du 26 mars 2021 au 9 avril 2021, en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement visé par le commentaire :

Service de l'urbanisme
À l'attention de madame Julie Côté
1333, boul. Chomedey, bureau 701
C.P. 422
Succ. Saint-Martin
Laval (Qc) H7V 3Z4

Conformément au paragraphe 20^o du Décret numéro 102-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 5 février 2021, la séance de la consultation publique sera publicisée dès que possible.

QUE ce projet de règlement peut être consulté à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca ainsi que sur le site internet suivant : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-sur-le-zonage.aspx>.

DONNÉ À LAVAL
CE 15 mars 2021

Me Valérie Tremblay, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



AVIS PUBLIC

CONSULTATION VIRTUELLE ET ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT L-9501-76 MODIFIANT LE RÈGLEMENT L-9501 DE LA VILLE DE LAVAL AFIN D'EXIGER L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ÉLIMINATION D'ODEURS DANS LES ESPACES D'ENTREPOSAGE OU DE CULTURE DU CANNABIS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement numéro L-9501-76:

QUE le conseil municipal a adopté à sa séance du 9 mars 2021, le projet de Règlement numéro L-9501-76 modifiant le Règlement L-9501 de la Ville de Laval afin d'exiger l'installation d'un système d'élimination d'odeurs dans les espaces d'entreposage ou de culture du cannabis;

QUE le projet de Règlement numéro L-9501-76 vise à modifier le Règlement de construction L-9501 en exigeant des mesures d'atténuation d'odeurs relatives à la culture et l'entreposage du cannabis ;

QUE ce projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Laval;

QUE l'objet de ce projet de règlement aurait principalement pour effet d'exiger, lorsque la culture ou l'entreposage de cannabis est exercée ou destinée à être exercée :

- qu'au moins un des systèmes anti-odeur suivants soit installé pour traiter les odeurs de cannabis sortant d'un bâtiment ou d'une serre :
 - o système de ventilation muni d'un filtre biologique ou au charbon;
 - o système de vaporisation d'agents de masquage ou de neutralisants d'odeurs;
 - o générateurs d'ozone;
 - o tout autre système permettant d'éliminer les odeurs du cannabis attesté par un ingénieur spécialisé en la matière ;
- une attestation d'un ingénieur spécialisé en la matière pour confirmer que le système proposé respecte l'exigence ci-dessus, le tout comme document requis pour la délivrance d'un permis de construction ou d'un certificat d'occupation.

QUE la Ville de Laval tiendra, par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, une séance de consultation virtuelle le 25 mars 2021 à compter de 19 h 00, par voie de visioconférence Teams, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1). Pour y participer, vous devez obligatoirement vous inscrire en transmettant une demande à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca avant le 25 mars 2021, en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement. Le lien Teams vous sera transmis par courriel le 25 mars 2021 avant 12 h 00.

QU'au cours de cette consultation virtuelle, celui par l'intermédiaire duquel cette consultation est tenue expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

QUE ce projet de règlement contient au moins une disposition susceptible d'approbation référendaire;

Que suite à cette consultation virtuelle et comme le prescrit le paragraphe 21^o du Décret numéro 102-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 5 février 2021, il y aura une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ce projet de règlement peut le faire par écrit à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée, et ce, du 26 mars 2021 au 9 avril 2021, en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement visé par le commentaire :

Service de l'urbanisme
À l'attention de madame Julie Côté
1333, boul. Chomedey, bureau 701
C.P. 422
Succ. Saint-Martin
Laval (Qc) H7V 3Z4

Conformément au paragraphe 20^o du Décret numéro 102-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 5 février 2021, la séance de la consultation publique sera publicisée dès que possible.

QUE ce projet de règlement peut être consulté à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca ainsi que sur le site internet suivant :

<https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-sur-le-zonage.aspx>.

DONNÉ À LAVAL
CE 15 mars 2021

Me Valérie Tremblay, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



AVIS PUBLIC

CONSULTATION VIRTUELLE ET ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT L-PPU-12 ÉDICTANT UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME POUR LE SECTEUR CENTRAL CARTIER

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à sa séance du 9 mars 2021, le projet de Règlement numéro L-PPU-12 édictant un programme particulier d'urbanisme pour le secteur central Cartier;

Le programme particulier d'urbanisme Cartier a pour objectif principal d'établir une vision d'aménagement et de développement à l'horizon 2040, d'établir des interventions de mise en valeur et d'encadrer le redéveloppement urbain de ce secteur considéré comme un secteur central de la Ville.

Le programme particulier d'urbanisme Cartier comprend des principes directeurs qui visent :

- à déployer une trame de rue axée sur la mobilité active et le transport collectif afin d'offrir un réseau de déplacement convivial pour tous;
- à développer un réseau de parcs et d'espaces publics de qualité pour créer un environnement distinctif et attrayant;
- à consolider les milieux de vie et optimiser le redéveloppement du territoire, ce qui permettra d'offrir un milieu de vie complet, inclusif et à échelle humaine.

Le programme particulier d'urbanisme Cartier comprend des paramètres d'encadrement réglementaire qui devront être intégrés aux règlements d'urbanisme.

Le projet de Règlement numéro L-PPU-12 a pour effet de remplacer le Règlement L-PPU-1 relatif au programme particulier d'urbanisme secteur de la station de métro Cartier et le Règlement L-PPU-3 relatif au programme particulier d'urbanisme des corridors d'accès à la station de métro Cartier;

RÉSUMÉ DU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME CARTIER

Dans son Schéma d'aménagement et de développement révisé, entré en vigueur le 8 décembre 2017, et conformément au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, la Ville de Laval a identifié des composantes stratégiques, telles les aires TOD, devant faire l'objet d'une planification particulière. Celle-ci a pour objectif de favoriser leur transformation en des milieux de vie complets et complémentaires, tout en tenant compte du potentiel spécifique à chacun.

Parmi ces composantes stratégiques figure le secteur Cartier, pour lequel le présent Programme particulier d'urbanisme (PPU) est adopté. En plus de répondre aux exigences métropolitaines et régionales, la planification vise à revoir les aménagements du domaine public et optimiser et encadrer le développement et le redéveloppement urbain de ce secteur central de la ville.

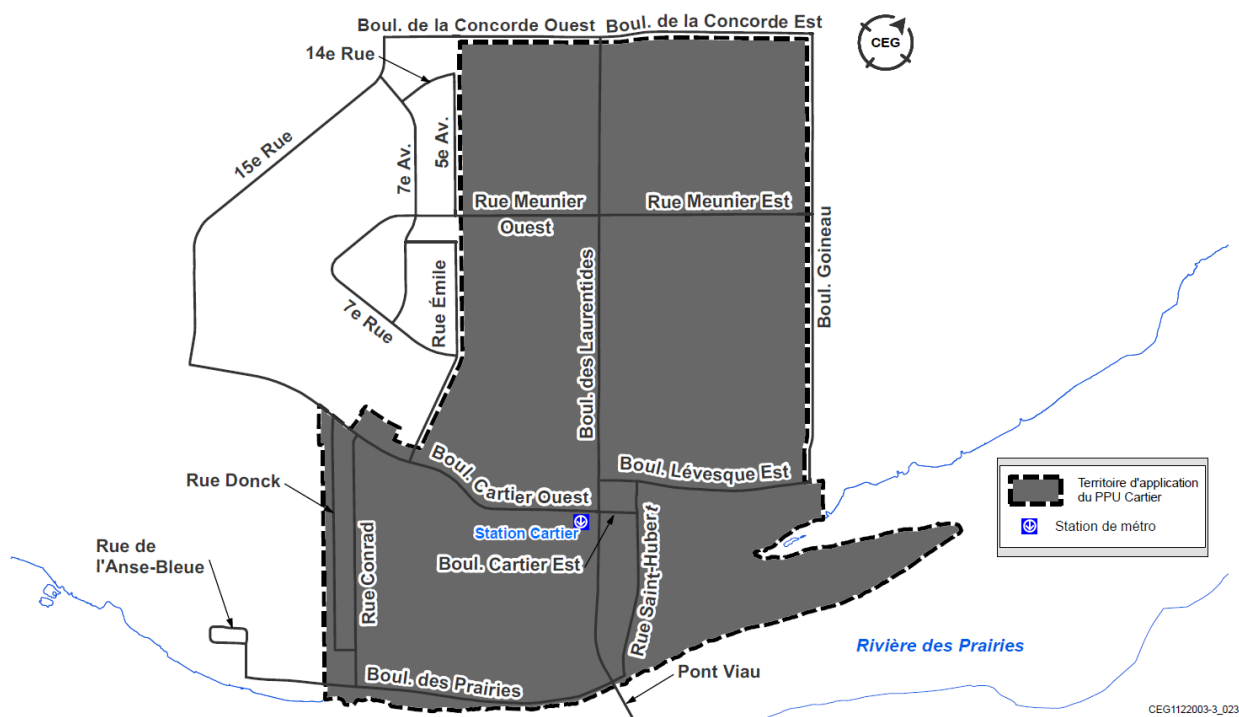
Le secteur Cartier dispose de plusieurs caractéristiques particulières: présence d'un terminus intermodal et d'une station de métro, terrains municipaux stratégiquement localisés, boulevards structurants (des Laurentides, Cartier, de la Concorde), terrains à transformer, parcs d'envergure, noyau historique et proximité de la rivière des Prairies.

Sa localisation et sa grande accessibilité font de ce secteur un pôle stratégique. La vision du PPU est d'en faire un quartier de courtes distances et un milieu de vie complet.

Territoire d'application du PPU

Le territoire d'application de ce programme particulier d'urbanisme est délimité de la manière suivante:

- au nord, par le boulevard de la Concorde;
- à l'est, par le boulevard Goineau;
- au sud, par la rivière des Prairies, et;
- à l'ouest, par les rues Donck et Émile et par la 5^e Avenue.



Orientations et objectifs d'aménagement et de développement du PPU

Les grandes orientations et objectifs d'aménagement et de développement du PPU Cartier sont les suivants :

➤ Orientation 1 : Un réseau de déplacement convivial pour tous

Cette orientation vise à offrir une trame axée sur la mobilité active et le transport collectif

Objectif 1.1 - Des boulevards transformés et accueillants pour tous les usagers

- Reconfigurer le réseau routier en entrée de ville
- Transformer le boulevard des Laurentides en boulevard urbain, entre les boulevards Cartier et de la Concorde
- Aménager des stationnements transitoires durables et polyvalents à proximité du boulevard des Laurentides
- Réaménager le boulevard Cartier en une artère commerciale locale

Objectif 1.2 - Un réseau de rues locales favorisant la mobilité active

- Compléter le réseau cyclable de manière à ce qu'il soit continu
- Réaménager certaines rues locales selon les principes de rues résilientes
- Aménager des rues partagées

➤ Orientation 2 : Un environnement distinctif et attrayant

Cette orientation vise à développer un réseau de parcs et espaces publics de qualité

Objectif 2.1 - Des parcs et espaces publics mis en réseau, un couvert végétal rehaussé

- Créer des corridors verts entre les parcs et espaces publics
- Aménager une promenade plantée, entre le métro Cartier et la rivière des Prairies
- Relier les pôles civiques de Laval-des-Rapides et Pont-Viau
- Aménager des promenades vers les berges
- Mettre en valeur les points d'accès aux berges

Objectif 2.2 - Une offre en parcs et espaces publics complète

- Aménager un parc d'entrée de ville
- Réaménager le parc Dufresne
- Bonifier les aménagements des parcs Émile, Cartier et Rosaire-Gauthier
- Aménager des places publiques sur le boulevard des Laurentides
- Insérer des parcs ou espaces publics dans la trame existante

➤ **Orientation 3 : Un milieu de vie complet, inclusif et à échelle humaine**

Cette orientation vise à consolider les milieux de vie et optimiser le redéveloppement du territoire

Objectif 3.1 - Des développements adaptés et intégrés à leur environnement

- Optimiser la forme urbaine en entrée de ville et à proximité du métro Cartier
- Favoriser une transformation du cadre bâti bordant le boulevard des Laurentides
- Permettre une densification douce des milieux de vie établis
- Mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel existant

Objectif 3.2 - Une mixité et une diversité de fonctions répondant aux besoins de tous

- Mettre en place les conditions favorables au redéveloppement de l'îlot de la station intermodale Cartier en partenariat avec l'ARTM et la STL
- Mettre en place les conditions favorables au redéveloppement de l'îlot municipal
- Renforcer l'offre en logement social, abordable et familial
- Développer une offre commerciale de proximité
- Offrir une gamme complète d'équipements et services

QUE la Ville de Laval tiendra, par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, une séance de consultation virtuelle le 6 avril 2021 à compter de 19 h 00, par voie de visioconférence Teams. Pour y participer, vous devez obligatoirement vous inscrire en ligne sur reponslaval.ca/revitalisation-station-cartier sous l'onglet Inscription au plus tard le 5 avril 2021. Le lien Teams vous sera transmis par courriel le 6 avril 2021 avant 12 h 00.

QU'au cours de cette consultation virtuelle, celui par l'intermédiaire duquel cette consultation est tenue expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE suite à cette consultation virtuelle et comme le prescrit le paragraphe 21^o du troisième alinéa du Décret numéro 102-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 5 février 2021, une consultation écrite sera tenue en remplacement de l'assemblée publique. Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ce projet de règlement peut le faire par écrit sur reponslaval.ca/revitalisation-station-cartier ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée, et ce, du 7 avril 2021 au 27 avril 2021, en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement visé par le commentaire:

**Service de l'urbanisme
À l'attention de madame Julie Côté
1333, boul. Chomedey, bureau 701
C.P. 422
Succ. Saint-Martin
Laval (Qc) H7V 3Z4**

Conformément au paragraphe 20^o du troisième alinéa du Décret numéro 102-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 5 février 2021, la séance de la consultation publique sera publicisée dès que possible.

QUE ce projet de règlement peut être consulté à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca.

DONNÉ À LAVAL
CE 15 mars 2021

Me Valérie Tremblay, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe